



Compte-rendu du CTSD du 22 JUIN 2020

Isabelle VERDEZ (SNUDI-FO) et Pierre TOUSSAINT (SNFOLC) y ont siégé pour la FNEC – FP FO

Informations diverses :

L'actualité des dernières semaines, les différents protocoles et la fatigue des personnels ont accaparé le début du CTSD. Fatigue soulignée par les OS dans presque toutes les déclarations liminaires et reconnue par le DASEN.

Le 22 juin, c'est une troisième reprise avec une troisième réorganisation !!

Monsieur l'IA DADEN dit que cette reprise du 22 juin a : « un enjeu social et sociétal » et que « cela permet de préparer ce que sera peut-être la future rentrée en Métropole » (« manière d'expérimenter la façon dont on va faire travailler les élèves »)

A la remarque faite par les OG sur le temps passé à se laver les mains de nombreuses fois et au manque de sanitaires pour certaines écoles, l'administration a insisté sur : « l'importance du respect des geste barrières » et que « cela permettrait de réfléchir à une nouvelle architecture des bâtiments scolaires ».

A la question soulevée par une OS sur le changement d'horaires dans certaines classes et la responsabilité enseignants /directeur, l'IA DASEN précise que le schéma d'organisation de reprise couvre les personnels.

Pour le port du masque des enfants : proscrit pour les maternelles, pas obligatoire pour les élémentaires.

Pour les enfants de CM2 (qui ont 11 ans donc le même âge que certains 6^{ème}) pas de masque sauf si les parents le souhaitent.

2S2C : 17 collectivités engagées dont certaines Com de COM : 170 / 498 écoles. FO, tout comme d'autres OS, s'oppose fortement aux 2S2C car c'est la porte ouverte à l'ingérence des collectivités locales dans les écoles.

Le DASEN indique que « ce dispositif est lié à la crise » et que les professeurs d'EPS pourraient intervenir dans le cadre des 2S2C à la place de leurs 3 heures d'UNSS. Les professeurs d'EPS apprécieront ...

Pour la rentrée : 3 situations possibles en fonction de la situation sanitaire :

- reconfinement total : distanciel complet
- retour à la situation d'avant mars : fonctionnement normal

- situation intermédiaire (la plus probable) : celle que nous connaissons actuellement avec le protocole de 8 pages reçu mercredi 17 juin le soir qui précise qu'il faut respecter la distance de 1 mètre latéral dans les classes quand c'est possible.

Les OS ont remis en cause la pertinence de remplir le LSU dans le contexte actuel.

L'administration a affirmé que le LSU avait un caractère obligatoire, contrairement au parcours passerelle.

Ce dernier n'a pas « d'autres enjeux que de partir de là où en sont les élèves ». Il n'y a pas de cadre réglementaire ayant un caractère obligatoire pour le parcours passerelle.

Date de délibération du jury académique stagiaire premier degré : 10 juillet 2020

L'administration oriente les enseignants vers Monsieur Edouard Lefèbvre (conseiller TICE) pour tout problème lié à l'ENT. En effet, le cas d'une élève ayant fait du prosélytisme dans un cahier multimédia partagé sur l'ENT a été signalé par un OS).

Mesures de carte :

Ouvertures confirmées

Le Petit Prince à Villers Bretonneux

RPI Vers sur Selle / Bacouël sur Selle

Ecole Jules Ferry à Albert

Concernant le RPI de Rollot / Piennes – Onvillers : problèmes de locaux pour ouvrir. En attente jusqu'au CDEN

Autres :

- Feuquières en Vimeux : Ecole suivie jusqu'au CDEN. A voir : évolution des effectifs

- Concernant les écoles en vigilance suivies par le SNUDI-FO :

Saint Roch A à Amiens et Fienvillers

La réponse à l'ouverture d'une classe pour chacune de ces deux écoles sera donnée au CDEN du 2 juillet.

Madame Maire précise également qu'une réflexion sur les écoles Saint Roch A et B est en cours : créer 2 écoles élémentaires ou fusionner.

- Amiens Faubourg de Beauvais : effectif à suivre et à vérifier.

- Ecole élémentaire Condorcet : annulation du dispositif +1

Trop peu d'effectifs en cycle 2 (effectifs à vérifier) Peut être dispositif + 1 maternelle ??

- Les inscriptions ne sont pas terminées dans de nombreuses écoles à cause du contexte actuel ainsi le SNUDI FO conseille de faire remonter aux IEN toute augmentation dans les effectifs.